

Allergies et intolérances alimentaires : quelle prise en compte dans les restaurants scolaires ?

Jude Schindelholz (PS)

Fin 2024, le Gouvernement informait de l'harmonisation de la gestion des restaurants des écoles jurassiennes du secondaire II. Son communiqué de presse du 5 décembre 2024 indiquait notamment que, dès le 1^{er} janvier 2025, tous les restaurants des divisions du Service de la formation postobligatoire seraient gérés sur la base d'un cahier des charges identique. Celui-ci fixe les critères en lien avec la qualité des produits, les périodes et horaires de travail, la politique de prix de vente aux élèves et apprentis ou encore les exigences en termes de formation.

Le nouveau cahier des charges a notamment permis de fixer des exigences élevées concernant les pourcentages de produits régionaux et de produits qui répondent aux normes de l'agriculture biologique suisse. Cela est particulièrement réjouissant, et nous saluons les efforts des personnes impliquées pour atteindre ces objectifs.

Le communiqué ne précise toutefois pas si des exigences particulières ont été fixées afin de permettre aux élèves souffrant d'une allergie ou d'une intolérance alimentaire de prendre leurs repas dans les restaurants scolaires sans risques pour leur santé. Cette question n'est pas à négliger car, selon le Centre d'Allergie Suisse, les allergies alimentaires concernent environ 2% à 6% de la population suisse et plus de 20% de la population souffre d'intolérances alimentaires.

Aussi, nous prions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. A ce jour, les restaurants scolaires disposent-ils d'une offre de menus dépourvus d'allergènes ou des allergènes les plus fréquents, notamment le gluten et le lactose ?**
- 2. Des exigences particulières liées aux allergies ou aux intolérances alimentaires ont-elles été fixées dans le cahier des charges ?**
- 3. Les allergènes sont-ils systématiquement signalés aux consommatrices et aux consommateurs ?**
- 4. Où se situe la pratique dans le Canton du Jura par rapport à celle d'autres cantons ? Y a-t-il ailleurs des bonnes pratiques dont le Canton pourrait s'inspirer ?**
- 5. Le Gouvernement perçoit-il des potentiels d'amélioration de la pratique actuelle, que ce soit à court, moyen ou long termes ?**

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Jude Schindelholz (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)

- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 19 février 2025